

SEANCE du 10 JUIN 2022

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt-deux,
présents : 10 le 10 juin à 20 heures 30,
votants : 11 le conseil municipal de la commune de LOUPIAC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur CAUSSE Patrick, Maire.

Date de convocation : 02/06/2022

Présents : Mmes, Meurs. : CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole, CRETE Bernadette
ESTRADA Laurent, POZZA Pascal, REY Eliane, ROUX Alain, SOULET Jean-Marc.

Représentés : VRECH Jacques par CAUSSE Patrick.

Absent : néant

Secrétaire de séance : ESTRADA Laurent.

Le compte-rendu de la séance du 15 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Autorisation du projet photovoltaïque flottant déposé par l'entreprise TOTAL**Energie:****DEL2022_12**

Total Energie Renouvelable France représentés par Mme Beï et Mr Fort, présente un projet de centrale photovoltaïque flottant au conseil municipal, situé au lieu-dit La Bosque, parcelle ZH n°8 (zone naturelle) sur un plan d'eau privé d'une surface de 4,67ha.

Mme Beï expose les conclusions de l'étude environnementale et les précautions d'usage qui seront mises en œuvre pour respecter la faune et la flore.

Mr Fort avance les détails techniques : si le projet se réalise, le conseil municipal demande à ce que les installations fixes de type « cabanon de stockage » soient intégrés au paysage. Mr Fort s'y engage. La durée d'exploitation est de 30 ans, d'une puissance de 3 MW, d'une production de 3,75 GWh/an soit la consommation domestique de 2350 personnes et une économie de 1212 tonnes / an.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 8 votes pour et 3 votes contre décide d'autoriser le projet.

Objet : OBTENTION DE Licence IV - DEL2022_13

Mr le Maire expose au conseil Municipal deux projets concernant les locaux vacants attenants aux bureaux actuellement utilisés en Mairie.

Concernant le rez-de-chaussée, Mr le Maire expose les informations obtenues de Mr le Sénateur du Tarn Philippe Foliot qui dans un document explique qu'une Commune, en vertu de l'article 47 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique autorise dans certaines conditions la création de la licence IV. La commune en décide ensuite l'usage et peut notamment la mettre à disposition d'un commerçant, d'un comité des fêtes ou même la transférer à l'intercommunalité. L'idée est d'installer un café associatif afin de créer du lien intergénérationnel au cœur du village.

Concernant les pièces de l'étage, Mr le Maire propose au conseil d'y installer un espace de co-working (espace de travail partagé) dont les modalités techniques précises restent à définir. La demande de tels espaces étant forte, cela permettrait également de créer un lieu de vie et de travail supplémentaire au sein du village.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité ces propositions de Mr le Maire.

Objet : Autorisation de passage dans l'ancien jardin du logement de l'école - DEL2022_14

Mr le Maire fait part au conseil municipal d'une demande verbale des propriétaires du 39, Rue de Chappuses.

La demande porte sur la possibilité de passer au travers de l'ancien jardin du logement de l'école afin d'éviter d'emprunter l'accès très escarpé de leur maison.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité s'oppose à cette demande souhaitant ainsi préserver l'intégralité du jardin lié au logement.

Questions diverses :

Site de la mairie : informations statistiques :

Monsieur Laurent ESTRADA, Adjoint au Maire, fait part au conseil municipal de diverses statistiques concernant le site de la mairie, nombre de visites et les objets le plus visités.

Le site apporte beaucoup de réponses aux personnes qui le visitent.

ADMR, AADPR :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des jobs d'été, des affichettes ont été posées sur les panneaux d'information de la mairie afin de toucher un plus grand public. De plus, les associations d'aide à domicile sont en recherche de personnes en CDI.

Projet d'un STECAL :

Monsieur le Maire informe les membres présents du projet en cours sur le plan d'eau de l'ancienne gravière appartenant aux Consorts Meaux. Il s'agit de la mise en place d'une base de loisirs « Wake Board » : planche sur l'eau tirée par un câble.

Collecte des pneus usagés :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de collecte de pneus usagés initié par l'agglomération Gaillac Graulhet. Les 2 administrés intéressés de la commune seront prévenus afin qu'ils puissent livrer les pneus sur un site de regroupement de la commune de Couffouleux où l'entreprise SIREGOM les évacuera. Un document sera à renseigner afin que chaque propriétaire puisse être facturé.

Informations sur « le petit café de Loupiac » ainsi que l'espace coworking :

Monsieur le Maire revient sur l'ensemble du projet concernant l'ancien logement de l'école dans le bâtiment de la mairie.

Des demandes de devis seront réalisées afin de monter ce projet auprès des différents financeurs : Département, Région, Etat...

Pour l'acquisition de la licence IV, une personne devra suivre une formation.

Signatures :

Présents : Mmes, Meurs. : CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole, CRETE Bernadette
ESTRADA Laurent, POZZA Pascal, REY Eliane, ROUX Alain, SOULET Jean-Marc.
Représentés : VRECH Jacques par CAUSSE Patrick.